Section Administration cantonale

SSP-Région Neuchâtel
Place de la Gare 4
2300 La Chaux-de-Fonds
+41 (0)32 913 18 01
neuchatel@ssp-vpod.ch

Aux député-e-s et député-e-s suppléant-e-s
du Grand Conseil neuchâtelois
Envoi par courriel

La Chaux-de-Fonds, le 18 avril 2024

Concerne : Rapport d'information de la commission de gestion et d'évaluation (COGES) au Grand Conseil sur le fonctionnement du Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) (24.603)

Madame la députée,
Monsieur le député,

Le Syndicat des services publics – région Neuchâtel (SSP-RN) a pris connaissance avec intérêt du rapport d'information de la COGES sur le fonctionnement du SPAJ, qui a été rendu public le 28 mars dernier.

En vue du débat prévu lors de la session du Grand Conseil des 23 et 24 avril, il prend l'initiative de vous transmettre son avis concernant ce dernier. Cette démarche est motivée par le fait que le SSP-RN, qui représente une partie du personnel du SPAJ, remonte depuis plusieurs années aux autorités cantonales des problématiques liées au SPAJ et est intervenu tout au long du processus d'audit de fonctionnement confié en juillet 2022 à un organisme externe.

Le SSP-RN tient tout d'abord à remercier la sous-commission de gestion et d'évaluation (SCOGES) de l'ex-DFDS pour son travail conséquent, et tout particulièrement pour son approche terrain et sa visite non annoncée au SPAJ, qui a été très appréciée des collaborateurs-tries qui ont pu s'exprimer librement. Il est assez piquant de constater que la SCOGES est l'instance qui a le plus consulté le terrain jusqu'ici.

Le SSP-RN salue la qualité du rapport de la COGES, qui brosse un tableau exhaustif de la situation du SPAJ et rejoint largement les constats effectués par l'audit de fonctionnement, tout en allant beaucoup plus loin puisqu'il contient des injonctions et des demandes concrètes au Conseil d'État. Le personnel syndiqué se réjouit que des solutions concrètes soient enfin proposées pour résoudre les problématiques que le SSP remonte depuis plusieurs années aux autorités ; il espère sincèrement que le Grand Conseil approuvera le rapport ainsi que l'ensemble des objets déposés par la commission.

Le SSP-RN se réjouit que le rapport de la COGES apporte les corrections nécessaires à la réorganisation du SPAJ annoncée en septembre 2023 par la cheffe de l'ex-DFDS, qui ne réglait pas les principales problématiques du service. En effet, le SSP-RN avait alors relevé que les mesures prises en matière de pilotage ne correspondaient pas aux conclusions de l'audit de fonctionnement, notamment en matière d'absence de séparation des pouvoirs entre les rôles de placeur, financeur et contrôleur, que SPAJ continuerait donc à cumuler dans la nouvelle organisation. Ceci alors qu'une externalisation du contrôle financier et des institutions aurait été

nécessaire pour assurer une bonne gouvernance. La question de savoir quelle instance trancherait en cas de conflit entre les secteurs financier et social restait donc entière et le SSP craignait que les considérations d'ordre financier continuent à primer sur les besoins sociaux.

Pour corriger l'existence d'une « hiérarchie pyramidale ou en « millefeuille » et d'un service ayant « la taille et l'inertie d'un « paquebot », en particulier sous l'angle de la diversité des missions et des processus à gérer au sein d'une même entité », la COGES propose des solutions concrètes, par exemple de réorganiser le SPAJ en entités plus petites afin de permettre une séparation des pouvoirs. Le SSP-RN soutient par conséquent pleinement l'injonction n°1 « Structure fonctionnelle du service », qui demande de confier à un organe externe et indépendant le mandat d'évaluer la structure, le fonctionnement et la gouvernance du SPAJ.

Le personnel syndiqué ne peut également que se féliciter de la volonté de la COGES de mettre le bien de l'enfant au cœur des politiques publiques déployées par le SPAJ (injonctions n°2). En effet, le manque de moyens, notamment en termes de places en institutions et de personnel, a souvent été pointé par le SSP-RN ces dernières années. A ce propos, le personnel syndiqué se réjouit de la décision récente du département de créer 12 places en institutions, ce qui permettra d'améliorer la situation, du moins dès que les locaux et le personnel nécessaire seront disponibles.

Le SSP-RN soutient également les propositions de la COGES en matière de monitoring des ressources humaines au sein de l'administration cantonale (postulat 24.142 ad 24.603) ainsi que la demande n°1 sur l'amélioration du climat de travail au sein du SPAJ. En effet, le personnel du SPAJ est soumis à de fortes pressions depuis de nombreuses années, notamment pour les raisons suivantes : l'accroissement et la diversification des missions du service et les problèmes de gouvernance qui en découlent ; la réforme du SPEJ (dispositif de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse) lancée en 2018, avec pour objectif de diminuer drastiquement le nombre de places en institution et de développer l'ambulatoire et les familles d'accueil ; l'augmentation du nombre d'enfants dont le placement ou l'accompagnement est nécessaire, avec la surcharge de travail qui en résulte.

Actuellement, force est de constater que la situation du SPAJ reste préoccupante avec un climat de travail encore tendu, un mode de management vertical, notamment à la tête du service, et plusieurs démissions récentes au sein de l'Office de protection de l'enfant (OPE) (selon nos informations, d'autres pourraient suivre). Ce taux de rotation, indicateur d'un problème de gouvernance, a un impact important sur les équipes en place, avec un risque de déstabilisation et de démotivation, mais aussi une surcharge de travail pour les intervenant-e-s en protection de l'enfant (IPE) (report du travail sur les ancien-ne-s, formation des nouveaux-elles collaborateurs-trices, etc.). A noter que la nouvelle organisation a pour conséquence de surcharger certaines fonctions, en particulier le chef de l'OPE, qui n'a plus le temps de répondre aux questions des collaborateurs-trices.

Par conséquent, le personnel attend des autorités qu'elles prennent des mesures concrètes pour répondre à ces différentes problématiques, prioritairement en mettant des moyens nécessaires pour alléger la charge de travail mais aussi pour permettre de créer une véritable culture du dialogue et de l'échange au sein du service.

Enfin, le SSP-RN soutient la demande n°2 concernant le contrôle et suivi des décisions judiciaires, mais tient à préciser qu'à sa connaissance elles ne sont pas refusées, mais plutôt repoussées, et donc pas toujours respectées à la lettre, à cause notamment d'un manque de places en institution. A noter aussi qu'en amont, les IPE renoncent souvent à proposer un placement en institution lorsqu'ils-elles savent qu'il y a un manque de places. Le problème principal est donc

davantage le nombre insuffisant de places en institution qu'une non-application, au sens strict, des décisions judiciaires.

Pour conclure sur une note positive, le SSP peut relever, parmi les évolutions favorables récentes, la simplification des formulaires MASE (mesure d'accompagnement socio-éducatif), mais aussi le fait que les compétences pour les placements seront redonnées aux équipes.

Au vu de ce qui précède, le SSP-RN vous invite à approuver le rapport de la COGES qui, en allant plus loin que la réorganisation du SPAJ décidée en septembre dernier, donne un espoir au personnel quant au fait que la gouvernance, les conditions de travail et le climat puissent enfin s'améliorer au sein du SPAJ.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, veuillez recevoir, Madame la députée, Monsieur le député, nos salutations distinguées.

Au nom du personnel syndiqué,

Claude Grimm,
Secrétaire régionale